

## ÉDITO

### Un nouveau paysage politique

Quoi de neuf après les élections d'octobre ? Ecolo Chastre a continué de progresser et le groupe Chastre 2020 fait une forte apparition dans le paysage politique. Mais en bons joueurs, nous reconnaissons une courte victoire de la majorité ICR (52,54 %). Elle aura à relever les nombreux défis qui attendent Chastre et ses habitants dans le contexte de crise économique actuel. Au lendemain des élections, la majorité ICR admettait devoir se remettre en question. Qu'en est-il ?

#### Des changements ont eu lieu...

Certains, fort attendus, renforceront la démocratie à Chastre.

- Il existe un calendrier des conseils communaux, qui devrait permettre à tout un chacun de s'y préparer.
- Chaque citoyen peut désormais interpeller publiquement le Collège en début de Conseil communal. Ces changements, qu'Ecolo a réclamés à plusieurs reprises, sont tout simplement l'application de réformes réalisées par le gouvernement wallon.

- Un nouveau site Internet communal est enfin accessible. Il a le mérite d'exister et sera probablement plus participatif à l'avenir.

#### ... Mais jusqu'où ira la remise en question d'ICR ?

Malgré ces quelques bonnes nouvelles, la majorité n'exprime pas plus qu'hier de véritable projet pour la commune et ses habitants. Comment va-t-elle relever les défis liés à l'accroissement de la population chastroise (accueil de la petite enfance, écoles, loisirs, mobilité) et à son vieillissement ? Comment va-t-elle préserver ses ressources naturelles, environnementales, son patrimoine ? Comment va-t-elle gérer ses finances ? La déclaration de majorité n'en dit rien...

Pourquoi la majorité s'est-elle crispée lorsque nous avons demandé à connaître ses projets, laissant ainsi l'impression qu'elle n'en avait pas ! Notre rôle dans l'opposition est pourtant bien d'interroger, aussi bien que de proposer !

#### Ecolo, force de proposition

La volonté de changement que vous avez exprimée renforce l'opposition, au sein de laquelle Ecolo continuera à interpeller de manière constructive et à proposer ses alternatives. Ecolo veut soutenir des dynamiques dans les quartiers, développer des projets participatifs, anticiper les défis énergétiques et sociaux. Et cela, avec vous, en relayant vos besoins et en contribuant à une bonne information de tous ! Nous remercions les 941 Chastros-es qui nous ont exprimé leur confiance, renforçant notre enthousiasme pour ces six prochaines années.

Hélène RYCKMANS  
Conseillère communale



#### vos mandataires Ecolo à Chastre

##### Conseillers communaux

Hélène Ryckmans (081 61 34 58)  
Thierry Henkart (010 65 06 14)  
Simon Moutquin (0485 74 19 92)

##### Conseillers CPAS

Jacqueline Colot (010 65 92 99)  
Claude Davister (081 61 13 15)

##### ALE

Catherine Watteyne (081 60 07 65)

##### CCATM

Catherine Brusselmans (081 60 05 94)  
Jean-Noël Barroo (010 60 17 82)

##### Commission Personne handicapée

Mary Collins (0478 62 39 23)

##### Commission Mobilité - Sécurité routière

Christian Langerôme (010 65 16 67)

# Centre Public d'Action Sociale

## De l'aide mais de plus en plus d'action et de prévention

Cela fait maintenant neuf ans que le mot « Aide » a été remplacé par le mot « Action ». Bien plus qu'une modification de nom, ce changement a été capital car il a induit une démarche bien différente et encore plus positive. En effet, elle est davantage préventive car plus vite elle prend la difficulté en charge, plus vite elle la résout et moins cher elle coûte à la collectivité. Plus important encore pour Ecolo, l'action sociale permet à la personne concernée d'intégrer ou conserver une place active dans la société.

### Quelques exemples :

- **Alpha Chastre** : collaboration avec la Croix Rouge dans l'apprentissage gratuit du français pour les plus de 18 ans.
- **L'école des devoirs** : le travail des éducateurs de la commune, de « Carrefour J » et de bénévoles, le tout coordonné par l'assistante sociale du CPAS, favorise l'insertion sociale et le développement harmonieux des enfants, gages de réussite dans leur vie future.
- **Insertion socioprofessionnelle** : une collaboration entre différents CPAS de la région, appelé « Cluster de l'Escale », permet aux bénéficiaires d'aides sociales de trouver un emploi ou une formation à l'emploi et, par là-même, à terme, de voler de leurs propres ailes.
- **Accueil des enfants de moins de 3 ans** : chez des accueillantes compétentes et conventionnées de l'ISBW, dans une maison d'enfants (*La*

*Farandole*) ou une crèche (*Les P'tits Mousses*), toutes trois agréées par l'ONE, donne la possibilité aux mamans de garder leur emploi.

Bien sûr, tous ces services ne sont pas assumés par le CPAS lui-même, mais celui-ci est présent aux travers de partenariats et conventions (mise à disposition de personnel, participation financière, recherche de bénévoles...).

### En tant qu'Ecolo, nos priorités sont :

1. **Aider d'abord les plus démunis**, qui ne peuvent plus subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux ;
2. **Investir dans le retour à l'autonomie** le plus rapide possible ;
3. **Utiliser l'argent public de manière éthique et durable** : conseils et aide à l'isolation pour réduire la facture énergétique, par exemple ;
4. **Collaborer avec TOUS les acteurs du CPAS** (assistants sociaux, bénévoles, membres de l'administration, receveur, secrétaire, présidente, ...) afin de définir une politique de prévention. Le CPAS est le dernier rempart contre la pauvreté et la perte de la dignité humaine.



Ecolo est représenté au Conseil de l'action sociale par Jacqueline Colot (0487 68 04 71 ou [jcolot@scarlet.be](mailto:jcolot@scarlet.be)) et Claude Davister (081 61 13 15 ou [claudavister@yahoo.fr](mailto:claudavister@yahoo.fr)).

Claude DAVISTER

## Le coin de la biodiversité

### Les abeilles sauvages attendent votre « coup de pouce »

Créer un jardin ou réaménager le sien, est-ce toujours favorable aux abeilles ? Cela dépend...

Depuis plusieurs années, les abeilles sauvages et domestiques sont en forte diminution, pour les mêmes raisons : raréfaction des fleurs des champs et des milieux sauvages, entretien exagéré des bords de route, talus, bosquets, et bien sûr utilisation de pesticides. Et pourtant, elles sont indispensables, car elles sont de remarquables transporteurs de pollen. On estime que les insectes pollinisateurs assurent la reproduction de près de 80 % des espèces de plantes. L'agriculture et le jardinage sont également largement dépendants

des abeilles pour la pollinisation de bon nombre de cultures (fruitiers, colza, pois, haricots, tomates, etc.) L'abeille domestique ne serait responsable que de 15 % de cette pollinisation.

Et si vous offriez un refuge aux abeilles sauvages dans votre jardin ?

Fini le jardin classique avec pelouse, grande terrasse, utilisation de terreau à base de tourbe, engrais chimique et produits phyto, arrosage automatique..., préférez lui une petite pelouse et un bel espace de prairie fleurie. Désherbez à la main ou avec un désherbeur thermique et mieux encore, laissez quelques « mauvaises herbes », leurs

fleurs feront le régal des abeilles ! Disposez, ici et là de simples nichoirs à abeilles sauvages, très faciles à réaliser vous-mêmes, à peu de frais. Les plantes exotiques représentent aussi un problème pour les abeilles sauvages car elles sont parfois toxiques ; préférez leur des plantes et fleurs de chez nous, tout aussi belles, et qui encouragent la vie sauvage. Un jardin Maya, en quelque sorte... un label wallon que vous pouvez obtenir pour votre jardin (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/jesuis-un-citoyen.html?IDC=5618>)

Andrée DEBAUCHE

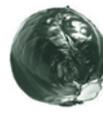
# Remise des choux



**Chou vert** pour les initiatives locales en matière culturelle. Spécialement *La Tchatche* et la ferme de la Brasserie qui amènent la culture au cœur de nos villages de manière ô combien sympathique !



**Chou blanc** à répétition pour le plan d'urgence communal, voté par la seule majorité en 2011 et qui n'est ni opérationnel, ni actualisé et certainement pas connu de tous. Il serait utile que les Chastrois sachent comment réagir et où se renseigner en cas d'urgence. Les diverses catastrophes qui ont eu lieu ailleurs (Godinne, Wetteren), devraient faire réfléchir le Bourgmestre et l'administration, en bonne concertation avec la police.



**Chou rouge** à la majorité pour sa gestion calamiteuse du dossier des locaux des scouts sur le terrain du Chalet. Entre précipitation et amateurisme, entre absence de concertation et contrevérités, qui gagne à tout cela ? Certainement pas les jeunes...

## Plus de 18 ans, faites-vous entendre !

Envie de connaître le point de vue du Collège sur des projets en cours ou à venir ?

Envie de faire connaître une de vos propositions pour Chastre ?

Envie de donner votre avis sur des projets, des travaux réalisés ou à réaliser ? Alors le droit d'interpellation est fait pour vous !

Désormais, tout habitant de la commune (d'au moins 18 ans) dispose du droit d'interpeller le Collège communal (échevins et bourgmestre) lors des séances publiques du Conseil communal.

Pour ce faire, vous devez envoyer votre question par écrit au Collège commu-

nal au moins 15 jours avant le jour de la séance du conseil communal. L'interpellation doit répondre à certaines conditions.

Cette question doit aborder un sujet d'intérêt général pour lequel la commune est compétente. Vous devez respecter certaines formes en usage au Conseil communal (n'hésitez pas à nous contacter, les conseillers communaux sont à votre disposition).

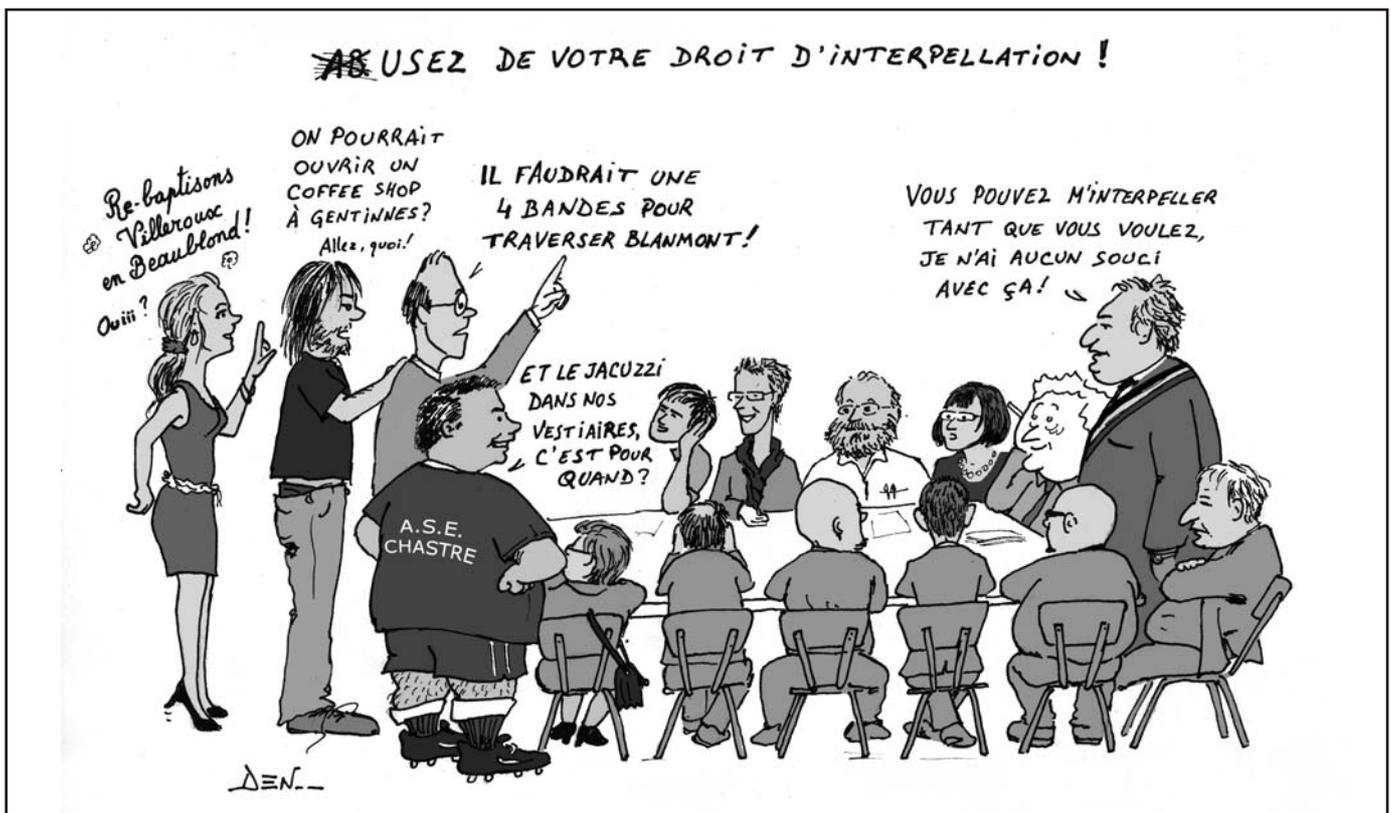
Concrètement, lors de la séance publique du Conseil communal, vous disposerez de 10 minutes (maximum) pour exposer votre question, le Collège répondra en 10 minutes (maximum). Vous pourrez ensuite réagir en 2 minu-

tes. Il n'y a pas de vote.

L'interpellation sera transcrite dans le procès-verbal de la séance, qui devra être publié sur le site Internet communal.

Cet outil est destiné à favoriser la participation citoyenne ; n'hésitez pas à en faire usage !

Plus d'infos sur notre site [www.chastre.ecolo.be](http://www.chastre.ecolo.be)



# à vos Chastrottes !



Quelques bouts de ficelle, des matériaux naturels ou de récupération, un brin d'astuce et d'imagination et vous fabriquez votre Chastrotte (de « Chastre » et « marotte », sorte de poupée ou épouvantail). Vous l'exposez devant chez vous, visible de la rue et vous vous inscrivez au concours pour le mardi 11 juin au plus tard, soit au 081 61 13 15, soit par mail à [ecolo.chastre@gmail.com](mailto:ecolo.chastre@gmail.com) (mentionnez vos nom, prénom et adresse complète, ainsi que le nom choisi pour votre Chastrotte). Vous recevrez ensuite une bannière pour signaler votre œuvre et les différents jurys passeront lui rendre visite. Seront attribués les prix des jurys (un jury adultes et un jury enfants), un prix des collectivités (école, mouvement de jeunesse, groupe) et le prix du public (vos suffrages, voir ci-contre)

Le règlement complet du concours et des photos sont accessibles sur le blog <http://chastrottes-2013.blogspot.com>

## Dates à retenir :

- Vendredi 31 mai : début du concours et de l'installation des Chastrottes
- Dimanche 2 juin, de 14 à 17 h : atelier de fabrication de Chastrottes au 7, route Provinciale, à Blannont
- Mardi 11 juin : date limite d'inscription au concours et de mise en place des dernières Chastrottes
- Dimanche 16 juin à 14 h : promenade à vélo, « tour des Chastrottes ». Départ de la maison communale
- Vendredi 28 juin : date limite de vos votes pour le prix du public (voir talon ci-à gauche)
- Samedi 29 juin à 18 h : remise des prix et apéro chez Lemaire, au 59, rue de Corsal à Cortil-Noirmont

Un seul vote par famille – à déposer avant le vendredi 22 juin à minuit

Je vote pour la Chastrotte (bien la décrire) :  
Située à (numéro rue et village) :  
Parce que (beauté, originalité, humour, thème, mise en scène, résistance) :

Blannont : C. Langerôme - route provinciale, 45 / Chastre : D. Ryckmans - av. du Castillon, 20  
Cortil - Noirmont : C. Davister, rue Cdt Chuillet, 28 / St Géry - Gentinnes : Pharmacie Sevrin  
Villeroux : I. Wouters, Rue Destraux, 18  
Ou par mail : [daniel.ryckmans@scarlet.be](mailto:daniel.ryckmans@scarlet.be)  
avec vos nom, prénom et adresse complète :

## Le futur cadre éolien wallon

### Fini la règle du « premier arrivé, premier servi »

Toutes les communes wallonnes auront bientôt l'occasion de s'exprimer sur un nouveau cadre éolien<sup>1</sup>, destiné à remplacer celui de 2002, devenu obsolète. Quels sont les enjeux pour la Wallonie et plus particulièrement pour Chastre ?

D'ici 2020, la Wallonie s'est engagée à produire 4.500 GWh d'énergie éolienne (pour 1,2 million de ménages) afin d'améliorer son indépendance énergétique et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Des études récentes estiment à 16.000 le nombre d'emplois non-délocalisables, à créer en Belgique d'ici 2030. Le Cluster TWEED<sup>2</sup> a fait l'inventaire des nombreuses sociétés wallonnes qui travaillent dans l'éolien. Il s'agit de recherche et développement dans les universités, de bureaux d'études, de sociétés de génie civil ou de transport, sans oublier les secteurs de l'assemblage, de la maintenance et de la construction, tous bel et bien installés chez nous !

Ce cadre éolien fixera notamment :

- la distance minimale entre les zones d'implantation d'éoliennes et les habitations (trois fois la hauteur de

l'éolienne, soit plus importante qu'actuellement) ;

- la distance minimale devant séparer deux parcs éoliens (4 à 6 km en fonction de l'étude d'incidences) ;
- la priorité à la pose des mâts éoliens le long des autoroutes et voies de chemin de fer ;
- les zones où il est exclu d'installer des éoliennes telles que les zones d'habitat, de forêt, zones naturelles protégées, zones d'activité économique, ...

Cet outil a été traduit par des scientifiques de l'ULg en une cartographie de zones favorables, qui ne représentent que 3,5 % du territoire wallon. Il est donc exclu d'implanter des éoliennes sur 96,5 % du territoire.

Une nouveauté importante : le nouveau cadre préconise dès la conception de tout projet éolien un appel à la participation des communes, des inter-

communales, des CPAS, ainsi que des coopératives citoyennes. Pour Chastre, une coopérative citoyenne semblable à « Nosse Moulin »<sup>3</sup> d'Ernage (par exemple) pourrait, dans ce nouveau cadre, participer à un montage citoyen jusqu'à concurrence de 24,99 % du capital social d'un projet.

Ce futur cadre éolien est certainement un pas en avant vers la production d'électricité renouvelable et une garantie de clarification dans l'épineux dossier de l'implantation d'éoliennes sur le territoire wallon. Il peut encore bien sûr être modifié et amélioré.

Andrée DEBAUCHE



1 Texte complet : <http://henry.wallonie.be/Eolien>

2 [www.clustertweed.be](http://www.clustertweed.be)

3 [www.nosse-moulin.org](http://www.nosse-moulin.org)